



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
27 décembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Treizième session

Genève, 21-25 novembre 2022

Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa treizième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 21 au 25 novembre 2022

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. Décisions prises par la Commission du commerce et du développement à sa treizième session	2
II. Résumé du Président	6
III. Questions d'organisation	17
Annexe	
Participation	19



Introduction

La treizième session de la Commission du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 21 au 25 novembre 2022, en présence d'une partie des participants, les autres y assistant à distance.

I. Décisions prises par la Commission du commerce et du développement à sa treizième session

A. Le rôle du commerce en faveur d'une transition énergétique mondiale au service du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées

La Commission du commerce et du développement

1. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur essentiel de la transformation des économies par la diversification et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 7 visant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
2. *Se félicite* de la poursuite des discussions de fond connexes sur a) les produits de base et le développement et b) le commerce, les services et le développement, dans le cadre de réunions d'experts pluriannuelles ;
3. *Est consciente* du rôle que joue le commerce des services dans la diversification économique ; prend note des débats d'experts sur les services pouvant être fournis par voie numérique et les pratiques qui les réglementent ; et prend note de la création du groupe de travail informel sur les données relatives aux services ;
4. *Prend en compte* les réflexions constructives contenues dans le document de base établi par le secrétariat de la CNUCED sur la manière dont le commerce et la politique commerciale pourraient promouvoir une transition énergétique durable, en particulier dans les pays en développement ;
5. *Souligne* l'importance des synergies existant entre la CNUCED et les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dans le cadre de leurs mandats et ressources respectifs, concernant le rôle que le commerce joue dans une transition énergétique mondiale durable en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, en ne laissant personne de côté, y compris avec les divisions des commissions régionales de l'ONU chargées du commerce ;
6. *Se déclare préoccupée* par la crise du coût de la vie et ses conséquences néfastes, notamment pour les pays en développement ;
7. *Prend note avec satisfaction* des initiatives de renforcement des capacités menées par le secrétariat de la CNUCED à l'intention des pays en développement dans l'optique d'un développement durable, sur des questions telles que les mesures non tarifaires, les cadres économiques alternatifs comme l'économie circulaire, l'économie durable des océans, le commerce et le genre, le droit et la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs et les normes volontaires de durabilité ; et encourage la CNUCED à poursuivre ses travaux dans ces domaines ;
8. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer d'examiner les effets des changements climatiques sur le commerce des pays en développement et sur la manière dont la durabilité environnementale peut promouvoir le commerce mondial ;
9. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de suivre les tendances et les politiques commerciales et à en rendre compte, y compris leurs incidences sur le système commercial multilatéral ;

10. *Encourage* le partage des connaissances et la promotion de la coopération et de partenariats dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation entre les parties prenantes, notamment entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, y compris les universités, afin de favoriser la mise au point de technologies à l'appui de la transition énergétique ;

11. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de soutenir la compétitivité des pays en développement dans la production et le commerce des énergies renouvelables et d'analyser comment le commerce international et la politique commerciale peuvent faciliter la transition énergétique mondiale.

Séance plénière de clôture
25 novembre 2022

B. La géographie du commerce et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement : implications pour le commerce, les chaînes de valeur mondiales et le transport maritime

(Point 7 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées

La Commission du commerce et du développement

1. *Réaffirme* l'importance de la facilitation des échanges, de l'automatisation des douanes, de l'existence d'infrastructures et de services de transport adéquats, de la gestion des ports et de la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire propice, ainsi que de l'efficacité, de la durabilité et de la résilience des systèmes de logistique commerciale ;
2. *Prend note avec satisfaction* des initiatives de renforcement des capacités menées par la CNUCED dans les pays en développement sur la facilitation du commerce, le transit, l'automatisation des douanes, le transport durable de marchandises, les partenariats public-privé en matière de logistique, la connectivité des transports maritimes, la résilience de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des ports et le droit des transports ;
3. *Est consciente* des efforts mobilisés par le programme relatif au Système douanier automatisé (SYDONIA) pour aider les États membres, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à automatiser, harmoniser et simplifier les procédures douanières pour les rendre efficaces et à favoriser les réformes douanières en tirant parti des technologies de pointe et des expériences sur le terrain ; et prend note de la satisfaction exprimée par les pays bénéficiaires ;
4. *Encourage* le programme relatif au SYDONIA à continuer d'étendre son champ d'action au-delà de l'automatisation des douanes, afin de faciliter le commerce international et de mettre en place des solutions d'administration électronique qui relient les organismes publics, notamment en aidant à mettre en place des systèmes nationaux de guichets uniques basés sur des technologies avancées, y compris en garantissant la disponibilité des ressources financières nécessaires ;
5. *Constata* que les effets de la pandémie sur la chaîne d'approvisionnement maritime ont mis à l'épreuve les capacités de la logistique maritime à préserver le bon fonctionnement du commerce mondial, tout en soulignant l'importance de la résilience, de la concurrence, de la facilitation du commerce et de la transition numérique, de la coopération régionale en matière de commerce et de logistique et d'une transition juste vers des transports maritimes durables ;
6. *Félicite* la CNUCED pour la parution de l'*Étude sur les transports maritimes* et d'autres publications connexes, ainsi que pour l'importance de l'analyse, des idées et des statistiques maritimes qui y sont contenues dans l'optique de transports maritimes rationnels, en particulier compte tenu des problèmes que la pandémie a posés ;
7. *Invite* la CNUCED, conformément au Pacte de Bridgetown, à poursuivre et à renforcer ses travaux dans le cadre de ses trois domaines d'action afin de soutenir la mise en œuvre des réformes de la facilitation du commerce, y compris l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, et d'accroître son appui à la conception et à la mise en place de cadres juridiques et réglementaires appropriés qui réduisent les coûts de transaction.

*Séance plénière de clôture
25 novembre 2022*

C. Autres décisions prises par la Commission

1. La Commission du commerce et du développement, à ses séances plénières des 21 et 25 novembre 2022, a examiné les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour.

a) Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

2. Le Vice-Président-Rapporteur a présenté le rapport au nom de la Présidente de la treizième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement.

3. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/55.

ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

4. Le Vice-Président-Rapporteur a présenté le rapport au nom de la Présidente de la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement.

5. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.4/27.

iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

6. La Présidente de la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques a présenté le rapport.

7. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.8/15.

iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

8. Le Vice-Président-Rapporteur a présenté le rapport au nom de la Présidente de la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.

9. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.7/27.

b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

(Point 4 de l'ordre du jour)

10. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom du Président de la vingtième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

11. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/66, et approuvé les conclusions concertées qui y figurent.

c) **Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur**

(Point 5 de l'ordre du jour)

12. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport au nom du Président de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.

13. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CPLP/32, et approuvé les conclusions concertées qui y figurent.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

14. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale de la CNUCED a déclaré que la pandémie, les changements climatiques et la crise du coût de la vie entraînaient une augmentation de la pauvreté et de la faim à une vitesse alarmante et que la géopolitique était le moteur de la mondialisation actuelle. À cet égard, la Commission avait deux sujets de fond à son ordre du jour. La Secrétaire générale a souligné, à propos de ces deux sujets, que la politique commerciale et les accords commerciaux régionaux pourraient contribuer grandement à la promotion de chaînes de valeur régionales dans le secteur des énergies renouvelables, afin d'aider en particulier les pays en développement à diversifier leurs capacités productives au profit d'une croissance à faible émission de carbone ; et que la facilitation des échanges, y compris la transition numérique, jouait un grand rôle dans la résolution de certains des problèmes systémiques liés au commerce international. La Secrétaire générale a conclu en soulignant que le développement devait être replacé au centre des politiques internationales relatives au commerce, à la logistique et à la transition énergétique.

15. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont jugé que, compte tenu des problèmes existentiels qui découlaient des changements climatiques dans plusieurs pays, il fallait agir de manière urgente pour que l'économie mondiale devienne sobre en carbone. Dans ce contexte, le représentant d'un groupe régional et plusieurs délégations se sont félicités des résultats de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le représentant d'un autre groupe régional et des délégations ont fait observer qu'une approche holistique et multilatérale était nécessaire pour faire face aux problèmes découlant des changements climatiques. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont déclaré que, pour être durable, la transition énergétique mondiale devait être économiquement viable, en particulier dans les pays en développement. Les représentants de quelques groupes régionaux et une délégation ont souligné que le système commercial international jouait un rôle important dans la transition et que les accords commerciaux pourraient renforcer l'harmonisation, la coopération et la production d'énergies renouvelables au niveau régional. En outre, le représentant d'un groupe régional et des délégations ont déclaré qu'une transition juste, équitable et favorable au développement était essentielle, tout en rappelant le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont estimé que la transition énergétique était à la fois un problème et une chance. Une autre délégation a fait état des difficultés liées à la commercialisation des énergies renouvelables, à leur caractère abordable, aux besoins en matières premières et à la mise en place d'installations de stockage ; a déclaré que la politisation de l'énergie avait entraîné une hausse des prix sur les marchés mondiaux des hydrocarbures ; et a jugé nécessaire une transition graduelle, équilibrée et technologiquement neutre. Le représentant d'un groupe régional et des délégations ont fait observer que les mesures de restriction des échanges pourraient entraver les efforts faits en faveur de la transition énergétique. Le représentant d'un autre groupe régional a constaté que la guerre en Ukraine avait perturbé les systèmes énergétiques mondiaux, touchant les populations du monde entier, et avait accentué les tendances actuelles au resserrement des marchés de l'énergie et des denrées alimentaires, créant des prix instables et des risques pour la sécurité

énergétique. Le représentant d'un groupe régional et plusieurs délégations ont souligné que le transfert de technologie, le renforcement des capacités, l'accès équitable aux marchés, la mobilisation des ressources et l'accès au financement étaient essentiels dans les pays en développement, pour assurer une transition durable, tirée par le développement. Dans ce contexte, deux délégations ont noté que les chaînes de valeur des énergies renouvelables étaient concentrées dans quelques pays et que les pays en développement devaient participer à des activités productives à plus forte valeur ajoutée plutôt que de se contenter d'exporter des matières premières.

16. Les représentants de quelques groupes régionaux et une délégation ont insisté sur les perturbations et les incertitudes pesant sur la production, le commerce, les chaînes de valeur mondiales et le transport maritime. Le représentant d'un groupe régional a appelé l'attention sur la fragilité du réseau mondial de la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie et sur la nécessité d'accroître l'investissement et le renforcement des capacités, en vue de mener à bien des réformes de la facilitation du commerce dans les pays en développement, tout en prenant note de l'appui que la CNUCED apportait dans ce domaine. Le représentant d'un autre groupe régional a constaté que la logistique maritime pouvait avoir des répercussions importantes sur les prix à l'importation et à la consommation, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Une délégation a relevé des disparités persistantes, notamment entre les pays d'Afrique, où les coûts du commerce intrarégional étaient les plus élevés. Un autre délégation a souligné que les pays en développement sans littoral étaient tributaires du transport en transit, d'où des coûts commerciaux élevés et une compétitivité moindre de leurs exportations sur les marchés mondiaux. En outre, une délégation a déclaré que les coûts élevés du transport en transit et du transport maritime pourraient avoir des effets néfastes sur la transition énergétique. Les représentants de certains groupes régionaux et des délégations ont souligné qu'il importait de renforcer systématiquement la résilience du transport maritime en augmentant les investissements dans les infrastructures, dans le renforcement des capacités, dans la transition numérique et dans l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont estimé que les accords commerciaux régionaux, tels que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, pouvaient stimuler le commerce entre les pays en développement. Les représentants de quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont considéré que la crise de la chaîne d'approvisionnement due à la pandémie et à la crise énergétique pourrait avoir des répercussions importantes dans les pays en développement, notamment dans les petits États insulaires en développement et dans les pays en développement sans littoral. Le représentant d'un groupe régional a souligné qu'il importait de renforcer la résilience du transport et des ports maritimes en investissant dans des infrastructures, des services et des processus durables, notamment sur le plan de la transition numérique. En réponse aux questions de deux délégations sur le rôle que la CNUCED jouait dans l'atténuation des effets des perturbations de la chaîne d'approvisionnement dans les pays en développement sans littoral et dans les pays les moins avancés, le secrétariat a souligné combien les systèmes douaniers automatisés, la volonté politique et la confiance entre les coordonnateurs des couloirs de transit étaient importants. Les représentants de certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont pris note de la place de la CNUCED dans le système commercial multilatéral ; ont salué ses programmes de recherche et d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités, y compris les outils et les directives en matière de facilitation du commerce, qui avaient trait par exemple au système SYDONIA, à la gestion portuaire, au programme Train for Trade et au programme relatif au commerce électronique, ainsi que le rôle de premier plan joué par la CNUCED dans le cadre du Groupe d'intervention mondiale des Nations Unies face aux crises alimentaire, énergétique et financière ; et ont encouragé la poursuite des travaux dans ces domaines, notamment l'appui à la transformation structurelle dans les pays en développement, en tenant compte des particularités des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés.

Exposés de la Division du commerce international et des produits de base et de la Division de la technologie et de la logistique

17. Le premier exposé était consacré à la géographie du commerce et à la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement : implications pour le commerce, les chaînes de valeur mondiales et le transport maritime. Le secrétariat a constaté que le transport maritime bénéficiait à tous les pays grâce aux chaînes d'approvisionnement, à des prix à la consommation abordables et aux biens essentiels livrés. La pandémie avait freiné l'évolution observée dans ces domaines en raison de l'augmentation des coûts et de la diminution de la connectivité maritime, compte tenu également du contrecoup du ralentissement économique et de la guerre en Ukraine, et certaines tendances émergentes dans le transport maritime auraient des conséquences à long terme. Les communautés de donateurs pourraient accorder plus d'attention au secteur et aider les pays en développement à renforcer leur résilience, et les pays en développement pourraient se préparer en rendant le transport maritime et les ports maritimes plus résilients ; en garantissant la concurrence et des possibilités de diversification sectorielle ; en investissant dans la facilitation du commerce et dans la transition numérique ; en soutenant la coopération régionale en matière de commerce et de logistique, en complément des solutions multilatérales ; en s'efforçant de mener une transition juste et équitable vers des transports maritimes à faible émission de carbone.

18. Le secrétariat, dans son deuxième exposé consacré au rôle du commerce dans une transition énergétique mondiale tirée par le développement, a constaté que la crise climatique rendait urgente une transition de cette nature et a rappelé les messages clés du document de base. Le commerce international servait de catalyseur à l'adoption croissante de politiques commerciales, de pratiques, de technologies et de méthodes de production résilientes face aux changements climatiques. Il n'était pas possible de mettre en place un ensemble unique de politiques commerciales pour permettre la croissance de la production d'énergies renouvelables, car les options dépendaient de la demande, des dotations naturelles, des incitations fiscales, des incitations à l'investissement et des capacités d'absorption technologique au niveau local.

19. Au cours du débat qui a suivi, des délégations ont souligné les difficultés que rencontraient les pays en développement sans littoral et les pays de transit, auxquels la géopolitique portait souvent préjudice. Une délégation a donné l'exemple du Tchad, où il y avait des difficultés à transformer les sources d'énergie en énergie, et a demandé des informations sur les travaux de la CNUCED ayant trait aux perspectives des pays les moins avancés et au rôle de l'économie circulaire dans la transition énergétique. Le représentant d'un groupe régional a pris note de la nécessité que la CNUCED procède à une analyse plus approfondie de la transition énergétique. Enfin, le secrétariat a souligné qu'il était essentiel que les différentes parties prenantes se coordonnent.

B. Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

20. Le Vice-Président-Rapporteur, en présentant le rapport de la treizième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, a cité deux exemples de diversification à partir de produits de base, à savoir la République dominicaine et Maurice, où l'économie avait été diversifiée par des investissements dans le tourisme et les services, afin de réduire la dépendance à l'égard de la production de sucre.

b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

21. Le Vice-Président-Rapporteur, en présentant le rapport de la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, a pris note de la proposition visant à créer un groupe de travail informel sur les données relatives aux services. Le secrétariat publierait une note verbale pour que les États membres puissent faire part de leur intérêt et proposer des candidatures d'experts avant la première réunion du groupe informel, qui se tiendrait au premier trimestre de 2023.

c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

22. Une délégation a souligné que le processus des réunions d'experts pluriannuelles était utile aux pays en développement et leur permettait d'échanger des expériences concernant les avantages et les bénéfices de la régionalisation, dans l'optique de la diversification et de la participation aux chaînes de valeur régionales. Une autre délégation a déclaré que les conclusions du rapport de la réunion étaient utiles aux pays en développement, car celles-ci contribuaient au processus d'examen global des questions par les commissions et par le Conseil du commerce et du développement ; et que, dans le cadre des efforts de revitalisation pris en compte dans le Pacte de Bridgetown, il était important d'étudier les mécanismes à mettre en place pour que les conclusions et les recommandations du rapport donnent lieu à des débats directifs plus larges.

d) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

23. Deux délégations ont appelé l'attention sur les enjeux et les difficultés logistiques des pays en développement sans littoral et des pays de transit, ainsi que sur la nécessité de créer des couloirs pour faciliter le transport à partir des ports les plus proches. Une délégation a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les donateurs et les pays en développement, afin de mettre en place des infrastructures logistiques et des infrastructures de transport le long des couloirs interétatiques. Une autre délégation a proposé de créer une instance de négociation et d'échange de vues, afin de trouver des solutions pratiques et globales pour la facilitation du commerce dans le cadre du transport en transit. Une délégation a jugé importantes les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED.

C. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

(Point 4 de l'ordre du jour)

D. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur

(Point 5 de l'ordre du jour)

24. Une délégation a estimé que les examens collégiaux pourraient déboucher, en plus des recommandations formulées, sur des procédures d'application de celles-ci, y compris grâce aux activités de renforcement des capacités de la CNUCED.

E. Le rôle du commerce en faveur d'une transition énergétique mondiale au service du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

25. La Commission a organisé deux réunions-débats pour examiner ce point de l'ordre du jour. Ont participé à la première réunion-débat des experts des entités suivantes : Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation mondiale du commerce ; Agence internationale pour les énergies renouvelables ; HDF Energy ; Consumers International. Dans son introduction, le secrétariat a précisé que, pour parvenir à des émissions nettes nulles, l'énergie provenant de sources renouvelables devait représenter 90 % de l'électricité produite d'ici à 2050. Le commerce offrait des débouchés sur le marché en pleine expansion des énergies renouvelables et un accès aux biens et services nécessaires à la production de ces énergies. La politique commerciale pourrait favoriser la transition énergétique en contribuant à réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires, et les accords commerciaux régionaux pourraient faciliter la mise en place de réseaux de production et de consommation d'énergies

renouvelables. Les questions clés étaient les suivantes : que faisaient les pays en développement pour promouvoir la disponibilité et la production d'énergies renouvelables ? En quoi les dimensions transfrontalières étaient-elles utiles à cet égard ? Comment les négociations commerciales contribuaient-elles à une transition juste et équitable ?

26. La première intervenante a partagé l'expérience du Chili dans la production et le commerce des énergies renouvelables. Elle a constaté que la politique énergétique nationale avait évolué au cours des vingt-cinq dernières années, à la faveur d'importantes réformes institutionnelles et politiques. Il existait des sources potentielles d'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique et autres, et des investissements devaient être réalisés dans le réseau énergétique, afin d'intégrer les énergies renouvelables et de mettre en place un système énergétique intelligent. En outre, davantage d'infrastructures étaient nécessaires pour le transport, le stockage, la satisfaction de la demande et la diversification des sources. L'accent mis sur les énergies renouvelables pourrait également déboucher sur des gains sociaux, tels que la croissance économique et la possibilité d'évoluer vers une matrice de production plus complète. L'intervenante a conclu en soulignant qu'une transition énergétique équitable pourrait aider les sociétés à devenir plus résilientes, à accroître la productivité, à développer des secteurs économiques plus durables et à créer davantage d'emplois et de débouchés. Le financement de la transition passait par l'adoption de taxes environnementales, la mise en œuvre de politiques respectueuses de l'environnement et le développement d'instruments financiers innovants.

27. Le deuxième intervenant a évoqué la contribution des pays en développement au renforcement des capacités mondiales en matière d'énergies renouvelables. En 2021, 80 % des nouvelles capacités énergétiques mondiales provenaient des énergies renouvelables, en majorité de l'énergie solaire et éolienne, et 70 % des nouvelles capacités étaient concentrées dans quelques pays et régions. En Afrique, les investissements dans les énergies renouvelables étaient faibles, malgré le potentiel et les besoins énergétiques importants du continent. En Amérique latine, les pays dépendaient de l'hydroélectricité, qui pourrait être touchée par les changements climatiques. Les pays pourraient utiliser les énergies renouvelables pour réduire leur dépendance énergétique. L'intervenant a mis en évidence trois facteurs à prendre en compte : le commerce transfrontière des énergies renouvelables jouerait un rôle croissant ; l'hydrogène était une source importante et les utilisations domestiques allaient probablement augmenter ; il existait un potentiel de diversification de la production économique au profit de produits verts. L'intervenant a conclu que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables soutenait une approche holistique visant à modifier l'ensemble du système énergétique, ce qui aurait des répercussions sur d'autres secteurs économiques, et que l'économie circulaire devait y être intégrée, afin de justifier la transition énergétique.

28. Le troisième intervenant a évoqué les modalités d'accès aux technologies et aux ressources financières nécessaires à la réalisation de la transition énergétique, en précisant que l'hydrogène vert était l'un des principaux moteurs de la décarbonisation des activités humaines, des secteurs économiques et de la mobilité. De nombreux nouveaux projets d'énergies renouvelables avaient été annoncés, mais seuls 10 % d'entre eux étaient mis en œuvre et avaient atteint le stade de la faisabilité. Pour ce qui était du commerce international, les exportations d'énergies renouvelables offraient à l'Afrique la possibilité de prendre part à la transition énergétique mondiale, par exemple en exportant vers l'Europe. Selon l'intervenant, une telle vision à long terme reposait sur des projets nationaux d'un coût abordable, qui devaient être facilités. Par exemple, les principaux problèmes qui se posaient en Afrique de l'Est et en Afrique australe tenaient à l'accessibilité financière, aux taux d'intérêt élevés et aux subventions importantes à l'énergie.

29. Le quatrième intervenant a abordé la question du rôle que les consommateurs joueraient à l'avenir dans la production, dans le commerce et dans la fixation des prix des énergies renouvelables. Les petites et moyennes entreprises étaient tributaires de la confiance des consommateurs, lesquels devaient avoir les moyens de participer à la transition énergétique. Les bonnes pratiques et les interventions réussies variaient d'un pays à l'autre ; elles pouvaient prendre la forme de prix décernés au titre de l'efficacité énergétique, de dialogues organisés sur la transition, de services de commutation et d'un appui aux collectifs pour les énergies renouvelables. Les consommateurs pouvaient faire des choix différents,

mais la crise du coût de la vie et la crise climatique entraînaient des changements, et ils avaient besoin d'une transition rapide, équitable et responsable. Les décideurs devaient tenir compte non seulement de l'offre mais aussi de la demande, et ils devaient accroître la sensibilisation, l'accessibilité financière, la disponibilité, la fiabilité et la sécurité, et aider les consommateurs à modifier leurs pratiques domestiques. L'intervenant a conclu en jugeant encourageant que le rôle de la protection des consommateurs soit de plus en plus reconnu et en ajoutant que l'objectif devait être de faire de la durabilité un choix facile pour les consommateurs.

30. Au cours de la réunion-débat, les intervenants ont réfléchi à la manière de tirer parti des capacités locales. Le renforcement des capacités Nord-Sud jouait un rôle important dans l'accès aux technologies et au savoir-faire, mais la coopération Sud-Sud était également cruciale. Le secteur privé et les banques devaient adopter une nouvelle approche pour opérer leur transformation. La production d'énergie verte avait besoin d'un marché et les consommateurs avaient besoin que cette énergie soit facilement disponible. Les projets de démonstration étaient une option réalisable et l'accessibilité financière était cruciale. Dans les secteurs en mutation rapide, les consommateurs devaient être associés dès le départ aux discussions avec les autorités de régulation, et les groupes de la société civile pourraient ensuite échanger les meilleures pratiques internationales. Les consommateurs avaient également besoin de transparence pour pouvoir avoir confiance dans les changements et les technologies à adopter ; les communautés vulnérables devaient être soutenues de manière adaptée. Enfin, les intervenants ont constaté que la gouvernance des données était cruciale et que les autorités de régulation devaient intégrer des mesures appropriées de protection des données.

31. Au cours du débat qui a suivi, le représentant d'un groupe régional et des délégations ont rappelé l'importance que revêtait le renforcement des capacités et la formation dans les pays en développement ainsi que le rôle que jouaient les banques multilatérales et les partenaires de développement dans le financement de la transition énergétique dans les pays en développement. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont fait état des difficultés à surmonter en Afrique, notamment en vue de garantir un prix abordable, de répondre à la demande et de concilier la durabilité environnementale et les besoins en matière de transition énergétique. Deux délégations ont souligné la nécessité de prendre en compte l'ensemble des coûts et des avantages de la transition et la façon dont certains marchés avaient fortement pâti des tensions géopolitiques. Le représentant d'un groupe régional et deux délégations ont mis en lumière les engagements pris, les efforts faits et les mesures adoptées au niveau national et régional en rapport avec la transition. Le représentant d'un groupe régional a cité des exemples d'initiatives bilatérales et régionales visant à financer la transition dans les pays en développement. Une délégation a souligné les principaux résultats de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en matière de transition énergétique. Le représentant d'un groupe régional a souligné que des politiques nationales avaient besoin d'être élaborées, ce qui exigeait des capacités et des investissements ; que le commerce pourrait être source d'incitations ; et que l'économie nationale devait être prise en compte, afin de l'intégrer dans des chaînes de valeur vertes. Enfin, les intervenants ont souligné que la gouvernance du commerce international pouvait contribuer au respect des engagements pris en matière de climat et d'énergie ; qu'il était nécessaire d'intensifier les discussions sur le transfert de technologies dans les forums commerciaux et d'améliorer les capacités technologiques nationales ; et que les projets nationaux qui attiraient les investissements dans la production et maximisaient l'emploi local devaient être prioritaires.

32. Ont participé à la deuxième réunion-débat des experts des entités suivantes : Commission économique pour l'Europe ; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le secrétariat, dans son introduction, a exposé trois scénarios de consommation d'énergie en fonction de la part du type de combustible et des émissions de carbone qui y étaient associées.

33. La première intervenante a constaté que les niveaux de consommation d'énergie divergeaient en Europe. Dans 17 pays en transition, la part des énergies renouvelables dans la consommation allait de 0,1 à 40 % ; depuis 2014, la part moyenne globale des énergies renouvelables dans la région était restée inchangée à 20 % malgré la croissance continue des capacités éoliennes et photovoltaïques. L'intervenante a mis l'accent sur une série d'initiatives menées dans la région et sur la nécessité d'élaborer de nouveaux outils réglementaires pour faciliter l'utilisation accrue des énergies renouvelables. Elle a appelé l'attention sur l'augmentation du commerce des biens liés à l'énergie, qui progressait plus rapidement que le commerce des produits manufacturés, de l'électricité et des énergies renouvelables. Des questions subsistaient en ce qui concernait l'hydrogène vert, notamment sur le plan des transports, de la répartition inégale des matières premières essentielles dans le monde et du stockage de l'énergie excédentaire. L'intervenante a conclu en déclarant que les politiques commerciales relatives aux obstacles tarifaires et non tarifaires, l'harmonisation des prescriptions techniques, l'élaboration de normes internationales et la promotion d'accords commerciaux comportant des dispositions sur le développement durable pourraient contribuer à trouver des solutions.

34. Le deuxième intervenant a appelé l'attention sur les différences qui existaient entre les 33 États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Il a exposé diverses initiatives menées dans la région, notamment la coopération avec des parties prenantes axée sur l'organisation de plateformes sous-régionales et régionales, ainsi que des initiatives nationales telles que les efforts déployés au Bhoutan pour produire et vendre de l'hydroélectricité et en République démocratique populaire lao pour vendre de l'électricité aux États voisins. L'intervenante a pris note des conclusions d'un récent rapport indiquant que des droits de douane plus élevés et davantage de mesures non tarifaires étaient appliqués aux produits verts par rapport aux produits à forte intensité de carbone et que de nombreux nouveaux accords commerciaux régionaux contenaient une ou plusieurs dispositions sur l'environnement, mais que cela n'avait pas entraîné de baisse des importations de produits à forte intensité de carbone.

35. Le troisième intervenant a souligné le fort potentiel de l'Asie de l'Ouest en matière de production d'énergie solaire et hydroélectrique. De nombreux États membres disposaient d'un bouquet énergétique satisfaisant tout en continuant à produire et à exporter du pétrole. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale visait à faciliter les discussions sur les accords commerciaux, notamment sur la transition énergétique et sur les objectifs de réduction des émissions. L'intervenante craignait que la mise en place d'obstacles commerciaux ait des répercussions néfastes sur les pays en développement et ralentisse la réalisation des objectifs de développement durable. À l'heure actuelle, les accords de libre-échange conclus en Asie de l'Ouest ne comportaient pas de dispositions relatives à la transition énergétique et les incitations y faisaient défaut, malgré le potentiel de développement des énergies renouvelables dans la région.

36. Le quatrième intervenant a mis l'accent sur l'amélioration des capacités de production et d'utilisation des énergies renouvelables en Amérique latine et dans les Caraïbes. La part des énergies renouvelables était passée de 25 % en 1971 à 34 % en 2020, et 61 % de l'électricité de la région provenait de sources renouvelables. La production d'hydrogène pourrait transformer le paysage énergétique ; les principaux producteurs de la région étaient l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique et Trinité-et-Tobago. L'intervenante a souligné le potentiel de l'hydrogène vert et a estimé que, même si plus de la moitié des réserves mondiales de lithium se trouvaient dans la région, les pays devaient se concentrer sur l'exportation de produits minéraux transformés plutôt que des seuls minéraux bruts. L'intervenante a proposé d'imposer des droits de douane plus élevés sur les combustibles fossiles, d'abaisser les droits de douane sur les produits renouvelables ainsi que de décourager la production de combustibles fossiles et de stimuler l'utilisation des énergies renouvelables grâce aux marchés publics. À cet égard, les accords multilatéraux étaient le moyen le plus efficace d'envisager de nouvelles règles et approches concertées.

37. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à une question sur la mise en place d'un mécanisme visant à assurer l'exploitation durable de minéraux essentiels, un intervenant a proposé que les minéraux soient tracés d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement, ce qui pourrait contribuer à encourager une exploitation durable. Une délégation s'est

demandé si les mesures non tarifaires étaient suffisantes pour freiner l'utilisation des combustibles fossiles. Selon un intervenant, les centrales électriques nécessitaient des investissements considérables et ne pouvaient pas être fermées rapidement. Il fallait donc passer progressivement à d'autres solutions, comme l'importation d'hydrogène, et créer des incitations pour que les pays abandonnent les combustibles fossiles. En réponse à une question d'une délégation qui, citant l'exemple de taxes d'importation élevées sur les panneaux solaires en Inde, voulait savoir s'il s'agissait d'une bonne stratégie pour promouvoir la production nationale de panneaux solaires, un intervenant a estimé que ce n'était peut-être pas la meilleure approche car les consommateurs étaient lésés et la production locale n'était pas soutenue. Les gouvernements pourraient envisager d'aider les entreprises à construire des panneaux solaires grâce au commerce et à l'investissement, en particulier l'investissement étranger direct. Un autre intervenant a considéré que les gouvernements pourraient également associer les politiques de transition énergétique aux politiques d'innovation. Une délégation a souligné les préoccupations relatives à l'impact environnemental de la production et de l'exportation d'hydrogène à grande échelle. Un intervenant a estimé à cet égard que les principes de précaution étaient fondamentaux. Un autre intervenant a fait observer que le choix de produire de l'hydrogène était une décision stratégique nationale et que les pays devaient s'assurer que leurs incitations commerciales étaient compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce pour parvenir à un bouquet énergétique satisfaisant. Un intervenant a souligné qu'il existait plusieurs types d'hydrogène qui avaient des incidences différentes et que les pays devaient investir progressivement dans la technologie et la réglementation afin de veiller à la protection de l'environnement. Une délégation s'est dite préoccupée par le fait que l'État de Palestine restait à la traîne dans la réalisation des objectifs de développement durable et a proposé la création d'un groupe de travail conjoint de diverses entités des Nations Unies, afin d'aider les pays à atteindre leurs objectifs. Une autre délégation a souligné les difficultés que rencontraient les pays en développement, notamment le manque de financement, de technologie et de capacités en vue de lancer des projets verts. Un intervenant a estimé que des modalités de financement transitoires, axées sur des solutions qui ne soient peut-être pas totalement vertes mais « plus vertes », pourraient être utiles. Un autre intervenant a estimé que les pays devaient concevoir des accords commerciaux régionaux prévoyant un traitement préférentiel en faveur des pays les moins avancés, afin de protéger les pays fragiles. En réponse à la question d'une délégation sur la manière de démarrer et de développer la production d'hydrogène, un intervenant a souligné le rôle important que les investissements étrangers directs et l'aide publique jouaient dans le financement et dans les politiques d'appui.

F. La géographie du commerce et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement : implications pour le commerce, les chaînes de valeur mondiales et le transport maritime

(Point 7 de l'ordre du jour)

38. La Commission a organisé deux réunions-débats pour examiner ce point de l'ordre du jour. Ont participé à la première réunion-débat des experts des entités suivantes : International Association of Ports and Harbours ; Communauté d'Afrique de l'Est ; Conseil guinéen des chargeurs ; Université nationale de Gyeongsang (République de Corée). Le secrétariat, dans son introduction, a évoqué les tendances à long terme du transport maritime et les implications de la crise de la chaîne d'approvisionnement. Au cours des dernières décennies, le réseau mondial de transport maritime s'était amélioré dans certains domaines ; dans le même temps, une structure de marché plus monopolistique ou oligopolistique était apparue. Comme ces tendances ne s'étaient pas confirmées depuis la pandémie, il restait à savoir si ce changement était temporaire ou traduisait une évolution à long terme vers la délocalisation plutôt que la consolidation du marché.

39. Au cours de la réunion-débat, les deux premiers intervenants ont évoqué les principaux domaines d'action qui permettraient de se préparer aux crises futures et à la transition énergétique, à savoir, entre autres éléments, la modernisation des infrastructures, les réformes de la facilitation du commerce, l'harmonisation et la transparence des réglementations et des directives, le renforcement des capacités, la transition numérique, la

coordination et les échanges d'informations. Le troisième intervenant a souligné la nécessité de tenir compte des contextes régionaux particuliers et a mis en évidence les difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral, ajoutant que l'aide de la CNUCED et des partenaires de développement était nécessaire pour mettre en place des mécanismes de facilitation du commerce et des infrastructures dans les ports et dans l'arrière-pays. Le quatrième intervenant a exposé un projet d'élaboration d'un indice de suffisance des infrastructures portuaires, qui permettait de comparer le débit de conteneurs des 50 premiers ports, notamment sur les plans de la ponctualité, de la sûreté, de la sécurité et de la transition numérique, et a estimé que cet indice pourrait être étendu aux pays en développement.

40. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont souligné les problèmes logistiques rencontrés dans les pays en développement. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont fait état de difficultés à adopter les dernières technologies, à former la main-d'œuvre et à normaliser le cadre réglementaire. Deux délégations ont souligné les effets néfastes de la crise de la chaîne d'approvisionnement mondiale et de la crise alimentaire et énergétique sur les petits États insulaires en développement, estimant que l'atténuation de ces effets nécessitait une assistance technique et financière supplémentaire. Une délégation a souligné les difficultés logistiques des pays en développement sans littoral et un intervenant a considéré que la technologie était importante car elle permettait de connecter ces pays. Une autre délégation a souligné que la transition énergétique et les changements climatiques pourraient entraîner une augmentation des coûts du transport maritime, et a fait part d'initiatives concernant des voies de transport alternatives. Une délégation a expliqué les problèmes que posait la prospection de minéraux en eaux profondes. Une autre délégation a fait état de préoccupations relatives à la sécurité du transport maritime et des infrastructures portuaires. Une délégation s'est félicitée de la poursuite des discussions consacrées à la planification du forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Une autre délégation a proposé la création d'un groupe de travail sur les coûts de transport maritime et une autre encore a proposé qu'au cours des prochaines sessions, la Commission puisse aborder la question de la gestion de la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles de base. En réponse à une question d'une délégation sur les conséquences de la délocalisation dans un pays proche, un intervenant a souligné que l'appui constant du secteur était important, afin de traiter les problèmes sous-jacents. En réponse à une question de deux délégations sur le rôle de la CNUCED, le secrétariat a mis en lumière les trois piliers de l'action de l'organisation et a cité l'exemple d'une évaluation récente de l'atténuation des gaz à effet de serre à court terme dans le cadre de l'Organisation maritime internationale, qui avait révélé qu'il y aurait plus de répercussions néfastes sur les pays en développement et les petits États insulaires et avait préconisé que les recettes d'un futur mécanisme fondé sur le marché soient investies dans l'apport d'une assistance technique aux pays touchés par les mesures d'atténuation.

41. Ont participé à la deuxième réunion-débat des experts des entités suivantes : Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie du Timor-Leste ; Autorité fiscale de Gambie ; Commission générale des douanes de l'Iraq ; Autorité fiscale du Rwanda. Le secrétariat, dans son introduction, a souligné que pour que le commerce devienne un moteur de la croissance et pour maintenir leur compétitivité dans l'économie mondiale, les pays en développement avaient besoin non seulement de s'appuyer sur des systèmes de logistique commerciale qui soient efficaces, sur la transition numérique et sur la gestion du changement, ainsi que sur la coopération entre les organismes publics et le secteur privé, mais aussi de tirer des enseignements de l'expérience acquise par d'autres pays.

42. Le premier intervenant a fait part de l'expérience du Timor-Leste dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et a constaté que la CNUCED avait aidé à élaborer et à moderniser la législation douanière, tout en exposant les avantages qui en découlaient, notamment l'augmentation des recettes, la prévisibilité et la productivité. Il a souligné que la faiblesse des infrastructures de réseau et le manque de capacités étaient les principales difficultés à surmonter pour faire avancer les réformes de la facilitation du commerce.

43. Le deuxième intervenant a présenté l'expérience que la Gambie avait acquise dans la modernisation du SYDONIA et a souligné les principaux avantages de l'utilisation du SYDONIA, notamment la flexibilité, l'accessibilité et la pleine intégration des processus. Les principaux résultats étaient la réduction du temps et des coûts de dédouanement des marchandises et l'augmentation des recettes douanières. L'intervenant a pris note des difficultés rencontrées en raison des problèmes de financement et des conséquences de la pandémie.

44. Le troisième intervenant a exposé les efforts déployés en Iraq, en coopération avec la CNUCED, pour automatiser les procédures douanières nationales grâce à la mise en œuvre du SYDONIA. Il a souligné les progrès réalisés à ce jour et le soutien apporté par la CNUCED aux autorités douanières, notamment dans le cadre d'une série d'ateliers de renforcement des capacités.

45. La quatrième intervenante a exposé les réformes de la facilitation du commerce au Rwanda. Elle a appelé l'attention sur l'utilisation du SYDONIA et les avantages qui en découlaient, notamment sous la forme d'une réduction notable des coûts commerciaux et du temps consacré aux procédures de dédouanement, ainsi que d'une amélioration du respect de la réglementation par les opérateurs, de la sécurité des données, de l'intégrité et de la transparence. L'intervenant a indiqué qu'une mise en œuvre réussie reposait sur les éléments clés suivants : la volonté et l'engagement politiques ; la participation du secteur privé ; la mise en place d'une infrastructure des technologies de l'information appropriée ; le renforcement des capacités ; la dématérialisation des processus. Elle a souligné que la participation du secteur privé et l'automatisation des procédures jouaient un rôle important dans l'accélération du processus de dédouanement.

46. Au cours du débat qui a suivi, une délégation s'est félicitée du soutien apporté par la CNUCED à l'Autorité fiscale de la Gambie, appelant l'attention sur les réformes mises en œuvre en matière de facilitation du commerce et leurs effets positifs, et a proposé de continuer à partager les stratégies, afin de s'assurer que la facilitation du transport et du commerce reste rentable dans la fourniture de biens et de services. Une délégation a souligné les difficultés de la chaîne d'approvisionnement dans l'État de Palestine et les obstacles à la circulation transfrontière des marchandises, que le transfert de technologie était essentiel pour les installations logistiques et que des solutions concrètes devaient être apportées aux problèmes de transit rencontrés dans les pays en développement sans littoral. Une délégation a fait part de l'expérience du Tadjikistan en matière de réforme de la facilitation du commerce et de sa collaboration avec la CNUCED visant à renforcer diverses capacités commerciales, notamment la mise en œuvre du SYDONIA. En réponse à une question d'une délégation sur les projets menés en Iraq, un intervenant a déclaré que des évaluations seraient effectuées à la fin de chacune des trois étapes de mise en œuvre du SYDONIA. Une délégation a souligné les avantages de l'utilisation du SYDONIA au Zimbabwe et a exprimé son soutien au renforcement des capacités de la CNUCED en matière de facilitation du commerce et des transports.

G. Rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action

(Point 8 de l'ordre du jour)

47. Le secrétariat de la CNUCED a donné une vue d'ensemble des activités menées au titre des trois grands domaines d'action de la CNUCED : recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique.

Présentation du rapport d'activité de la Division de la technologie et de la logistique

48. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté les activités de la Division qui s'inscrivaient dans les trois grands domaines d'action. Elle a fait état des recherches menées par la Division dans divers domaines et a mis en avant la publication phare intitulée *Étude sur les transports maritimes*, qui abordait les questions liées à la reprise postpandémie, à l'évolution de la structure des échanges, à la transition numérique, à la

décarbonisation et à la consolidation du marché. La Directrice a déclaré que la coopération technique était principalement axée sur la demande et a constaté que le SYDONIA avait des retombées bénéfiques grâce à l'augmentation des recettes et à l'amélioration de la transparence et de la responsabilité. Par exemple, entre autres répercussions notables, au Bangladesh, les recettes douanières avaient augmenté de 50 % en 2017-2021 et, au Burundi, la durée de dédouanement avait été ramenée à moins de 24 heures pour 71 % des importations médicales. En matière de recherche de consensus, entre autres activités, les travaux sur la connectivité maritime, menés conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, avaient non seulement été normatifs mais avaient également contribué à renforcer les capacités d'élaborer des politiques visant à améliorer les activités de transport maritime. Les pays participant à cette initiative étaient le Cambodge, les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, la Thaïlande et le Viet Nam. En 2021-2022, le programme de formation à la gestion portuaire commerciale avait formé 3 791 opérateurs, dont 37 % étaient des femmes. Enfin, à titre d'exemple de bonne pratique, la Directrice a cité le projet sur la connectivité des transports et du commerce pendant la pandémie, qui avait été mené en collaboration avec les commissions régionales.

49. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a déclaré appuyer les travaux de la Division relatifs à l'*Étude sur les transports maritimes* et à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Plusieurs délégations ont présenté les avantages du déploiement du SYDONIA dans les systèmes commerciaux nationaux. En réponse à la question d'une délégation au sujet des études analysant la corrélation entre la mise en œuvre du SYDONIA et l'augmentation des recettes, la Directrice a précisé qu'aucune étude économétrique n'avait été menée mais que les observations montraient une augmentation des recettes dans tous les pays et que cela pouvait s'expliquer par l'accroissement de la transparence, de l'efficacité et de la responsabilité provenant de l'utilisation du système SYDONIA.

Présentation du rapport d'activité de la Division du commerce international et des produits de base

50. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a présenté les activités de la Division dans les trois grands domaines d'action. Conformément au Pacte de Bridgetown, la Division visait à garantir un environnement commercial concurrentiel dans lequel les marchés fonctionnaient pour les consommateurs, notamment en supprimant les obstacles au commerce, en permettant une reprise postpandémie, en réduisant la dépendance à l'égard des produits de base, en mettant à profit la transformation numérique du commerce des services et en évaluant les incidences du commerce illicite. Par exemple, la Division a apporté son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du mécanisme en ligne de la Zone de libre-échange continentale africaine pour le suivi, la notification et l'élimination des obstacles non tarifaires, notamment en assurant la formation de 2 500 fonctionnaires en collaboration avec le Secrétariat de la Zone. La Directrice a donné des exemples des travaux de la Division, notamment : l'aide à environ 300 petits commerçants transfrontaliers au Botswana, au Kenya, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, en mettant l'accent sur les femmes ; les projets sur la diversification économique au Malawi et au Togo ; un projet sur l'économie des océans et les stratégies commerciales dans les Caraïbes orientales et en Amérique centrale ; des projets visant à réduire la dépendance à l'égard des produits de base en Éthiopie, en Mongolie, en Ouzbékistan et en République démocratique populaire lao ; l'accueil du deuxième forum sur le commerce illicite, qui s'était tenu en septembre 2022 ; la participation au quatrième forum des océans sur les aspects de l'ODD 14 liés au commerce, qui s'était tenu en avril 2022 ; un projet sur le biocommerce bleu dans les Caraïbes orientales ; un projet sur l'économie des océans et les stratégies commerciales à la Barbade, au Belize et au Costa Rica.

51. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a souligné l'importance des travaux de la Division. Une autre délégation a estimé que les formations dispensées par la Division à des hauts fonctionnaires de l'État de Palestine avaient été couronnées de succès.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

52. La treizième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 21 novembre 2022 par M. Enkhtaivan Dashnyam (Mongolie), Vice-Président de la Commission à sa douzième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

53. À sa séance plénière d'ouverture, le 21 novembre 2022, la Commission du commerce et du développement a élu le Bureau ci-après :

Président :	M ^{me} Usha Chandnee Dwarka-Canabady (Maurice)
Rapporteur :	M. Seçkin Özbek (Türkiye)
Vice-Présidents :	M. Devabrata Chakraborty (Bangladesh)
	M ^{me} Maira Mariela Macdonal Álvarez (État plurinational de Bolivie)
	M. Prasith Suon (Cambodge)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

54. À sa séance plénière d'ouverture, le 21 novembre 2022, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.I/52. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - d) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
6. Le rôle du commerce en faveur d'une transition énergétique mondiale au service du développement.
7. La géographie du commerce et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement : implications pour le commerce, les chaînes de valeur mondiales et le transport maritime.

8. Rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois grands domaines d'action.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

Projet d'ordre du jour de la quatorzième session

55. À sa séance plénière de clôture, le 25 novembre 2022, la Commission du commerce et du développement a décidé que l'ordre du jour serait établi par le Conseil du commerce et du développement, sur recommandation du Bureau du Conseil.

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 10 de l'ordre du jour)

56. À sa séance plénière de clôture, le 25 novembre 2022, la Commission du commerce et du développement a autorisé le Président à établir la version finale du rapport après la clôture de la réunion. Ce rapport serait soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afghanistan	Koweït
Albanie	Liban
Algérie	Madagascar
Angola	Maurice
Argentine	Mexique
Bangladesh	Mongolie
Barbade	Maroc
Belgique	Mozambique
Bénin	Népal
Bolivie (État plurinational de)	Niger
Botswana	Nigéria
Brésil	Pakistan
Burkina Faso	Pérou
Cabo Verde	Philippines
Cambodge	Qatar
Chili	Fédération de Russie
Chine	Rwanda
Congo	Arabie saoudite
Cuba	Sénégal
République démocratique du Congo	Serbie
République dominicaine	Seychelles
Égypte	Sri Lanka
El Salvador	État de Palestine
Eswatini	Soudan
Éthiopie	Thaïlande
Gambie	Timor-Leste
Géorgie	Trinité-et-Tobago
Allemagne	Tunisie
Guatemala	Türkiye
Guinée	Ouganda
Guyana	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Haïti	République-Unie de Tanzanie
Honduras	États-Unis d'Amérique
Inde	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Jamaïque	Yémen
Jordanie	Zambie
Kenya	Zimbabwe

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Union européenne
 - Banque islamique de développement
 - Organisation de la coopération islamique
 - Union des conseils des chargeurs africains

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.I/INF.13.

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique pour l'Europe
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation mondiale du commerce
Programme des Nations Unies pour le développement
Union postale universelle

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Consumers International
Global Traders Conference
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
